



**CENTRE DE GESTION
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE**

Rendez-vous thématiques RSU de juin 2022

Maryse Barthélémy-Blanchon

Christelle Gauvain

Anais Doré - stagiaire



**DONNÉES SOCIALES 2021
DES CENTRES DE GESTION**

SOMMAIRE

Rappel sur le contexte et les obligations des collectivités

L'outil Rapport Social Unique :

- Etat d'avancement du RSU 2020

Récupérer le RSU et l'analyse

- Les différentes synthèses disponibles
- Les fiches repères
- La GPEEC

Accompagnement : ateliers pratiques d'aide à la saisie en septembre

Informations pratiques

Contexte et obligation des collectivités

- RSU: obligation légale mais surtout un outil statistique de gestion des ressources
- Conformément aux dispositions des articles L.231-1 à L.231-4 et L. 232-1 du code général de la fonction publique, les employeurs territoriaux sont tenus d'élaborer annuellement un rapport social unique(RSU) à partir des données renseignées dans une base de données sociales, **outil mis à la disposition par les CDG pour les collectivités affiliées ou non**
- Cette enquête s'appuie sur les données au 31 décembre de l'année précédente
- Le RSU sert à la fois d'outil de dialogue social et de gestion des ressources humaines
- Il permet de mener des comparatifs d'une structure, d'une édition ou d'un département à l'autre
- Ce document est à présenter devant le comité technique : présentation à chaque CT dont celui rattaché au CDG (CT début 2023 compte tenu de la date de lancement de la campagne).

L'outil Rapport Social Unique

- ▶ Le portail numérique : <https://www.donnees-sociales.fr> sera accessible d'ici la fin du premier semestre 2022 avec une collecte des données possible jusqu'au courant de l'automne 2022
- ▶ Un message sera publié sur le site internet du centre de gestion dès l'ouverture de ce portail
- ▶ La Direction Générale des collectivités locales a décidé qu'aucune donnée ne doit lui être transmise directement : **seule l'application de saisie** des « données sociales » doit être utilisée pour compléter le RSU
- ▶ L'outil est mis à la disposition des collectivités affiliées ou non par le CDG

Taux de retour RSU 2020

Taux de retour RSU sur le territoire de la Haute-Marne :

80,9% (toutes collectivités confondues)



Lancement de la campagne 2021

Début du second semestre 2022

Pourquoi réaliser le RSU ?

- ▶ Répondre à une obligation légale ;
 - Mesurer les évolutions dans votre collectivité ;
 - Vous comparer aux autres collectivités ;
 - Bénéficier de synthèses de données utiles au pilotage RH ;
 - Alimenter les Lignes Directrices de Gestion et d'autres rapports ;
 - Entretenir le dialogue social.

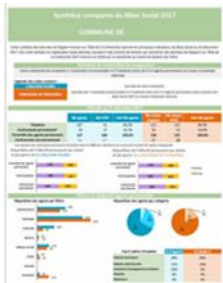
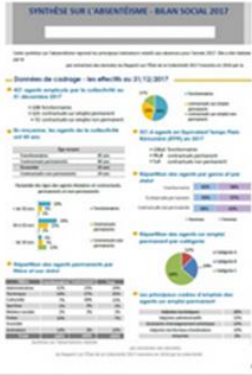
Récupérer le RSU et l'analyse

Une fois le Rapport Social Unique transmis et validé par le Centre de Gestion 52, vous pourrez récupérer ce Rapport Social Unique au format « Excel » tel que mis en forme par la Direction Générale des Collectivités Territoriales ainsi qu'une synthèse chiffrée et graphique.

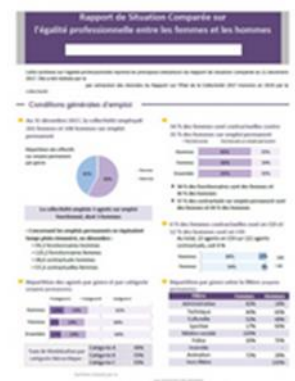
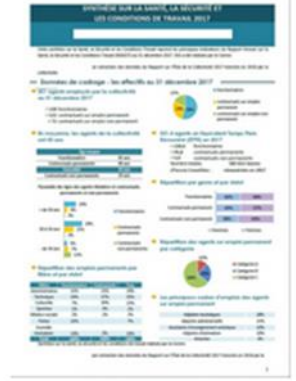
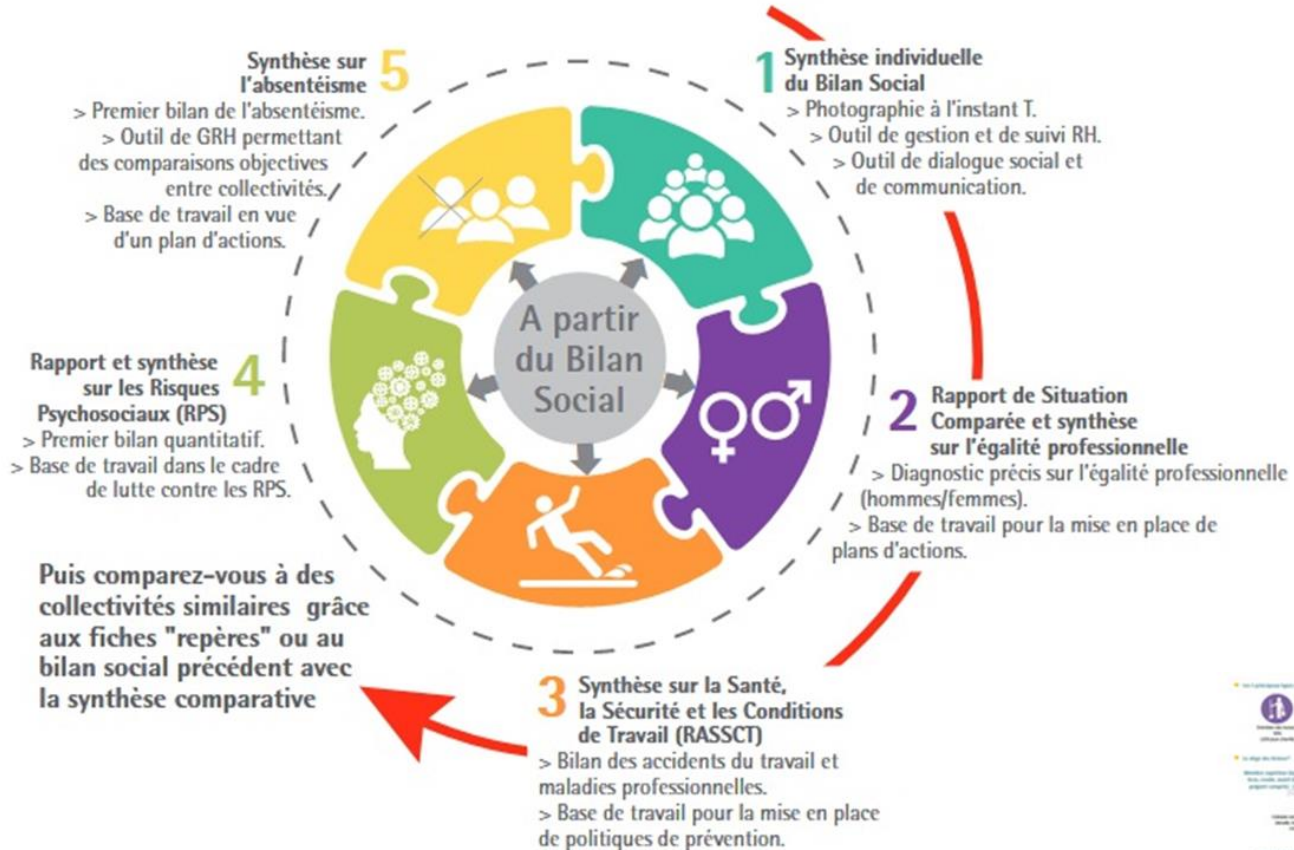
Connectez-vous à votre compte « Données Sociales »

Des synthèses pour valoriser les données RH

- ▶ Après transmission et validation de votre RSU, vous pouvez obtenir auprès du Centre de Gestion :
 - la synthèse générale de celui-ci, et 5 synthèses « RH » reprenant les données du rapport social unique sur des thématiques telles que :
 - L'égalité professionnelle,
 - La Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail,
 - Les Risques psychosociaux,
 - L'absentéisme,
 - La comparaison des indicateurs 2020 / 2021
- ▶ Ces synthèses, créées par l'Observatoire de l'Emploi et de la Fonction Publique Territoriale constituent de véritables outils d'information, de suivi dans le temps, de communication et d'aide à la décision, permettant de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs et de leurs caractéristiques, afin d'élaborer les « Lignes Directrices de Gestion ».



➔ Réaliser le Bilan Social permet d'alimenter d'autres enquêtes et diagnostics essentiels pour une gestion optimale des ressources humaines et la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs.



Les fiches repères

L'absentéisme de votre collectivité est-il supérieur à la moyenne ? Quelle est la part des primes sur les rémunérations... ? Combien d'agents en moyenne dans les collectivités similaires à la vôtre ?

Pour répondre à ces questions, l'Observatoire met à disposition des collectivités 24 fiches « Repères ». Elaborées sur le même format et les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU, elles reprennent les indicateurs du RSU selon le type de collectivité et la strate démographique

Véritables outils de gestion et de suivi des données « RH », les synthèses individuelles et les fiches « Repères » constituent des outils d'information et de communication auprès des agents, des élus et des instances consultatives.

Retrouvez les fiches « Repères » en suivant ce lien

<https://sites.google.com/site/observatoirenouvelleacquitaine/bilan-social/rsu2020>

La GPEEC

- ▶ la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) est une méthode pour adapter à plus ou moins long terme les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues des lignes stratégiques fixées par les structures et des modifications de leurs environnements économique, technologique, social ou encore juridique.
- ▶ C'est une démarche de gestion des ressources humaines qui permet d'anticiper, d'appréhender et d'accompagner le changement sur les questions d'emploi et de compétences.
- ▶ La GPEEC permet donc de concevoir et de mettre en place des plans d'action afin de construire des solutions adéquates pour répondre aux besoins futurs de la collectivité.



Le module GPEEC

- ▶ Le module GPEEC de l'outil RSU, a pour but de mettre à disposition des collectivités un outil de cartographie des savoirs et des compétences pour anticiper des mouvements de personnel liés notamment aux départs en retraite et de prévoir les risques d'usure professionnelle, dans le but de mettre en lumière les perspectives de mobilité interne des agents.
- ▶ L'outil est adaptable aux spécificités de chaque collectivité : il offre la possibilité d'importer le référentiel métiers et l'organigramme des directions et services propres à chacune;
- ▶ Il permet aux collectivités d'obtenir des analyses de situation à l'issue de leurs saisies. En effet, il est possible via l'outil d'obtenir 3 types d'analyses automatiques différentes :
 - ▶ L'analyse de recherche de profils internes
 - ▶ L'analyse agent dite « Mon étude d'évolution professionnelle »
 - ▶ L'analyse globale de la structure

MODULE GPEEC



- Aptitudes et compétences
- Restrictions médicales
- Analyses GPEEC collectivité
- Analyses Agent

Le module GPEEC

- ▶ Pour établir ces différentes analyses automatiques, le module GPEEC s'appuie sur les données sociales saisies par la collectivité mais aussi sur 5 référentiels, afin d'offrir des analyses pertinentes et précises :
 - Le répertoire des métiers du CNFPT, qui contient 254 métiers de la Fonction Publique Territoriale répartis en 35 sous-familles de métiers
 - La liste des 53 cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale.
 - Le référentiel CNFPT des compétences transverses, déclinant les compétences pouvant être partagées par d'autres métiers.
 - Le référentiel des savoirs établi par les Centres de Gestion (Bourse de l'emploi, concours).
 - Le référentiel des restrictions médicales, défini par les médecins du travail des CDG (22 restrictions médicales pour certains métiers).

Le module GPEEC

Les synthèses seront disponibles en conventionnant avec le Centre de Gestion, après analyse des demandes des collectivités.

Une présentation plus approfondie des synthèses sera faite dans les prochains mois selon les besoins des collectivités.

Accompagnement spécialisé

1) Accompagnement individualisé : en 2020, deux collectivités (Froncles et Bourbonne-les-Bains) de Haute-Marne ont bénéficiés d'un accompagnement individualisé à la saisie.

2) Ateliers : cette année le CDG 52, vous propose des ateliers de saisie, par petit groupe de 8-10 personnes maximum, sur inscription, en septembre (dates communiquées prochainement par mail).

Attention, la validation de votre inscription se fera seulement si vous avez tous les éléments nécessaires à la saisie (Note d'informations RSU lien hypertexte – disponible sur le site du CDG 52)



Avez-vous des questions ?



J'ai une question, j'ai besoin d'un conseil, je suis perdu

Vous avez à votre disposition :

- Le guide utilisateur
- La FAQ
- Les tutos

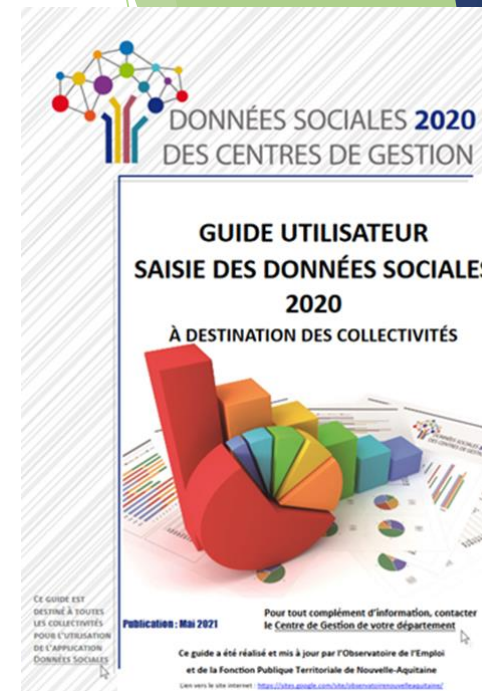
Retrouvez toutes les informations et les supports sur notre site internet
www.cdg52.fr

Contact

Maryse Barthélémy-Blanchon et Christelle Gauvain, référentes RSU au CDG 52

03.25.35.33.20

Site : www.cdg52.fr



Merci de votre Attention et bonne campagne

